CD/PV.1229

Conférence du désarmement

22 juin 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent vingt-neuvième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 22 juin 2011, à 15 h 10

Présidente: Mme Alicia Victoria Arango Olmos.....(Colombie)

GE.12-63143 (F) 140313 200313

Merci de recycler

La Présidente (*parle en espagnol*): Je déclare ouverte la 1229e séance plénière de la Conférence du désarmement, qui est aussi la dernière séance sous présidence colombienne. Je voudrais commencer par la liste des orateurs d'aujourd'hui, laquelle comprend les noms dont je vais donner lecture. Je regrette par ailleurs que le Secrétaire général de la Conférence du désarmement ne soit pas ici aujourd'hui. Je comprends qu'il a d'autres problèmes à régler, mais je voudrais néanmoins dire pour mémoire que son absence à la séance d'aujourd'hui est regrettable.

Je ferai une déclaration finale après que tous ceux qui le souhaitent auront pris la parole.

M. Hilale (Maroc): Je vous remercie, Madame la Présidente. Qu'il me soit permis de prime abord de vous adresser les félicitations sincères du Royaume du Maroc pour l'excellente manière dont vous avez dirigé les travaux de notre Conférence du désarmement. Votre expérience, votre tact diplomatique et l'engagement indéfectible et de longue date de votre pays pour les questions de désarmement ont apporté une plus-value certaine à nos travaux. Soyez assurée, Madame la Présidente, du soutien plein et entier du Royaume du Maroc.

Bien que le Secrétaire général de la Conférence du désarmement ne soit pas là, je voudrais lui présenter les félicitations du Royaume du Maroc pour sa nomination au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies. Ma délégation est convaincue que les qualités tant personnelles que professionnelles de M. Tokayev, sa longue expérience diplomatique et sa connaissance profonde du domaine du désarmement sont autant d'atouts pour aider la Conférence du désarmement. Que M. Tokayev soit assuré de l'entière coopération de ma délégation pour faciliter sa tâche si ardue.

Madame la Présidente, le Royaume du Maroc partage votre vision sur la nécessité d'explorer les moyens de renforcer la Conférence du désarmement et de la rétablir dans son rôle de seul organe de négociation des instruments juridiquement contraignants dans le domaine du désarmement avec comme but ultime de débarrasser l'humanité des armes nucléaires.

Nous saluons à cet égard l'initiative que vous avez prise d'engager la Conférence du désarmement dans une discussion franche sur son avenir et nous nous réjouissons de la qualité hautement professionnelle des débats des deux dernières séances informelles. Ils ont permis de dégager des analyses pertinentes sur la situation de blocage de notre Conférence. Bien que des divergences persistent aussi bien sur les causes du blocage que sur les mesures à prendre pour en sortir, tous les États membres semblent s'accorder à penser que le statu quo n'est pas une option, qu'il n'est pas non plus une fatalité et qu'il faudrait un effort collectif et une volonté politique conjugués pour rétablir la Conférence du désarmement dans sa fonction essentielle d'organe multilatéral de négociation des instruments juridiquement contraignants dans le domaine du désarmement.

Je voudrais dire également, Madame la Présidente, combien ma délégation rend hommage à votre courage. Parce que pour la première fois, grâce au questionnaire que vous avez établi avec l'aide de l'UNIDIR, que je tiens à féliciter ici, vous avez établi un questionnaire très pertinent qui pose des questions courageuses, pertinentes, ciblées et qui appelle également des réponses auxquelles nous avons droit, auxquelles la Conférence du désarmement et la communauté internationale ont droit. Vous avez, si je puis dire, bousculé les lignes de frontière, vous avez cassé un tabou parce que, tout simplement, vous avez posé des questions existentielles pour notre Conférence du désarmement. J'espère que la présidence suivante pourra continuer le travail que vous avez enclenché afin que nous puissions nous parler le plus franchement possible, prendre des décisions pertinentes et sortir la Conférence du désarmement de sa léthargie. Il est temps que nous abordions directement ici les questions qui bloquent le travail de la Conférence. Pas seulement les

questions de fond, mais également les questions de structure, les questions touchant la responsabilité de la Conférence du désarmement et les moyens de sortir de ce piège. Parce que je considère que nous avons là un piège lié à la procédure, à la structure et au règlement intérieur qui bloque notre travail. Le monde bouge, je parle en tant qu'Arabe, il y a un printemps arabe, il faut qu'il y ait un printemps pour la Conférence du désarmement. Il faut qu'il y ait également ici des décisions courageuses, des réformes, afin que nous puissions voir cette Conférence du désarmement retrouver sa vigueur, retrouver sa vocation première de négociation des questions de désarmement dans un cadre multilatéral, tout en prenant des décisions courageuses. Comme je viens de le souligner, le blocage actuel n'est pas une fatalité. Continuer à discuter comme s'il n'existait pas ou bien continuer à essayer de le régler, de sortir de ce tunnel avec des moyens que nous estimons obsolètes, dépassés, avec des documents également qui ont démontré leur inanité, qui ont démontré leurs limites pour ce qui est d'apporter des réponses appropriées, je pense qu'il est temps maintenant de sortir de cette situation avec le courage politique des uns et des autres. Et je reste convaincu que les présidences qui vont suivre vont garder ce flambeau en ce qui concerne la discussion sur la structure de la Conférence du désarmement et sur les moyens de la maintenir en tant qu'instance du désarmement et non pas sur les moyens, en quelque sorte, de nous regarder en chiens de faïence sans aucune perspective, sans aucun espoir de sortir de ce blocage.

C'est dans ce cadre que le Royaume du Maroc exprime le souhait que le Conseil consultatif pour les questions du désarmement aboutisse à des recommandations concrètes qui permettront aux États membres de trouver des solutions pour revitaliser la Conférence du désarmement et la sortir de sa léthargie qui n'a que trop duré. Nous attendons avec intérêt la réunion d'interaction avec les membres du Conseil consultatif dont nous espérons qu'elle sera fructueuse et qu'elle déclenchera une réflexion propre à rendre à notre Conférence son dynamisme et sa place centrale dans la machinerie et l'architecture du désarmement, ce rôle qui lui a permis, dans le passé, de négocier des instruments aussi importants que les conventions interdisant les armes de destruction massive, les armes chimiques et les armes biologiques, ainsi que le TICE.

Ma délégation saisit l'occasion qui lui est offerte, aujourd'hui, pour rendre compte aux États membres de la Conférence du désarmement des résultats de l'exercice international simulant une riposte à un acte malveillant mettant en jeu des matières radioactives qui a été organisé à Rabat du 22 au 25 mars 2011 dans le cadre de l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Il vous souvient que, le 15 février dernier, ma délégation a annoncé dans cette même enceinte l'organisation par le Royaume du Maroc, en collaboration avec les États-Unis et l'Espagne, d'un exercice international simulant la riposte à un acte terroriste malveillant mettant en jeu des matières radioactives. Cet exercice, désormais appelé «Rabat 2011», s'est inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action et des principes 4 et 7 de l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Il a consisté à simuler la recherche et la localisation d'une source radioactive potentiellement très dangereuse (cobalt 60) subtilisée dans un pays X subsaharien, à répondre à un acte terroriste malveillant mettant en jeu une source radioactive et à examiner les voies et moyens pour renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le trafic illicite des matières nucléaires et radioactives. L'exercice a été organisé sous forme de panels, d'exercices en salle pour les aspects théoriques et de démonstrations sur le terrain pour les aspects pratiques.

Cet exercice, le premier du genre en Afrique et dans le monde arabe, a permis de réaffirmer le rôle du Maroc comme partenaire fiable avec des capacités humaines et technologiques en mesure de mettre en œuvre pleinement les principes de l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire et de contribuer à l'application des recommandations du plan d'action adopté au Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire en avril 2010.

Cette initiative salutaire a été suivie de rencontres bilatérales, à Madrid, du 11 au 13 mai 2011, entre les responsables marocains et les autorités espagnoles en charge des affaires étrangères et celles en charge de l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire, avec la participation de l'AIEA et des États-Unis d'Amérique, en leur qualité de Coprésidents de l'Initiative globale.

Ces rencontres ont permis de proposer au Maroc d'accueillir, à Marrakech, en février 2012, en coopération avec les États-Unis, la Russie et l'Espagne, la réunion du Groupe de planification de l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire, sous la présidence de l'Espagne. Cette réunion aura donc pour objectif d'élaborer le planning des réunions des trois nouveaux groupes en perspective de la réunion plénière de l'Initiative globale prévue en 2013.

Le rôle actif que le Maroc a joué dans l'Initiative globale depuis son lancement lors de la réunion plénière tenue à Rabat les 30 et 31 octobre 2006 lui a donné une expérience confirmée en ce qui concerne les thématiques relatives à la riposte aux incidents radiologiques et nucléaires, notamment après l'organisation de deux séminaires internationaux réussis en la matière au Maroc. Son rôle de chef de file dans la facilitation de l'adoption, par consensus, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire a été reconnu pendant sa présidence de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005.

Tous ces efforts, ainsi que l'engagement du Maroc dans la lutte contre le trafic illicite des matières nucléaires et radioactives, prédisposent le Royaume du Maroc à assumer des responsabilités dans le cadre des structures de l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

M. Grinius (Canada) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, puisque cette séance plénière est la dernière séance que vous présidez, permettez-moi tout d'abord de saisir cette occasion de vous remercier, ainsi que la délégation colombienne, du dynamisme dont vous faites preuve à la Conférence depuis quatre semaines, et je reprendrais bien volontiers les propos du représentant du Maroc, tant du point de vue des louanges à votre égard que de ses observations concernant la situation de la Conférence du désarmement.

Le travail de réflexion utile que vous dirigez concernant les causes et les solutions possibles du blocage de la Conférence ne laisse aucun doute sur la situation de la Conférence et sur les raisons pour lesquelles nous sommes si nombreux à considérer que le statu quo n'est plus tenable. En particulier, les deux questionnaires que vous avez distribués nous semblent des plus utiles, car ils constituent, nous semble-t-il, une bonne base de réflexion sur l'avenir de cette instance.

Sous votre présidence, nous avons déjà eu un échange de vues très fructueux au sujet de la situation de la Conférence. Le plus déroutant et aussi le plus déplorable se situe dans l'affirmation de certains membres de la Conférence, selon lesquels il n'y aurait aucun problème et tout serait empreint de sérénité à la Conférence du désarmement. À l'évidence, quelque chose dans le statu quo de la Conférence du désarmement répond pleinement à leurs intérêts nationaux de sécurité.

Je me réjouis des échanges que nous aurons ensemble avec le Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général, et j'espère que sous la présidence de l'Ambassadeur So Se Pyong, nos échanges, dont je me réjouis également, seront francs et utiles. J'attends aussi avec d'autant plus d'impatience l'échange de vues franc que nous aurons le 27 juin prochain à l'Assemblée générale, et aussi, bien sûr, les suites qui y seront données lors de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pendant l'automne prochain. J'espère que toutes nos capitales et tous nos dirigeants politiques prennent en considération ce qui est en train de se produire lorsqu'ils se préparent à cet important événement ou, devrais-je dire, à cette série d'événements, qui verront peut-être, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'avenir de la Conférence du désarmement se décider.

Enfin, je voudrais aborder un autre sujet. Beaucoup d'entre vous se rappellent qu'en avril dernier, l'UNIDIR a tenu sa dixième Conférence annuelle sur la sécurité dans l'espace intitulée «Sécurité de l'espace 2011: construire sur le passé, avancer vers l'avenir». Je voudrais informer tous les États membres et observateurs que j'ai, le 21 juin dernier, sur la demande de l'UNIDIR, écrit au Secrétaire général de la Conférence pour lui demander de faire en sorte que le compte rendu de la Conférence soit publié en tant que document officiel de la Conférence dans les six langues officielles. Ceux qui souhaitent obtenir une version électronique du rapport (il faut sauver les arbres!) peuvent s'adresser à l'UNIDIR pour obtenir l'accès à la version en anglais.

La Présidente (*parle en espagnol*): Monsieur l'Ambassadeur, sur ce dernier point, je voudrais vous dire que tout doit être traduit dans les six langues officielles et que vous avez totalement raison. Ce rapport est un outil très important pour chacun et il doit être accessible à tous.

M. El-Atawy (Égypte) (*parle en anglais*): L'Ambassadeur Hisham Badr n'a pas pu être présent aujourd'hui en raison d'un autre engagement, mais il m'a demandé de faire la déclaration suivante.

Je prends la parole aujourd'hui pour évoquer l'actuelle situation de la Conférence du désarmement. Nous croyons − comme cela a été indiqué par le Mouvement des pays non alignés lors de la Réunion de haut niveau organisée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies consacrée à la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et aux moyens de promouvoir la diplomatie multilatérale du désarmement − que nos efforts en ce domaine doivent être inclusifs et mus par les États membres eux-mêmes, et qu'ils doivent contribuer à renforcer le rôle et les travaux de la Conférence.

Nous sommes réellement déçus par la poursuite du blocage de la Conférence, que nous considérons toujours comme l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Pourtant, notre déception dans le domaine du désarmement va bien au-delà de la seule Conférence du désarmement. En fait, on ne peut pas dire que le mécanisme multilatéral de désarmement dans son ensemble fonctionne de façon optimale. Les différents éléments de ce mécanisme, lequel a été reconnu ou créé dans le cadre de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, étaient supposés fonctionner en symbiose pour atteindre les objectifs ultimes du désarmement, le désarmement nucléaire étant la priorité. Cependant, tous les éléments de ce mécanisme font face à des difficultés. C'est pour cette raison que l'Égypte, à titre individuel et dans le cadre du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 21, appelle de ses vœux la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous croyons que, compte tenu du fait que chaque élément du mécanisme était censé jouer un rôle défini, tout effort visant à réformer un seul élément du mécanisme sera, au mieux, limité.

Nous sommes conscients de l'impasse actuelle de la Conférence. Toutefois, nous ne souscrivons pas au point de vue selon lequel la cause du problème est d'ordre procédural. Nous ne considérons pas non plus que les difficultés de la Conférence soient dues à un seul pays qui bloquerait l'ouverture de négociations sur un certain traité, à savoir un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Je voudrais souligner ici que la Conférence n'est pas une instance traitant d'une question unique et que sa pertinence ou son manque de pertinence ne peut se réduire à l'ouverture de négociations sur un seul traité. Au contraire, nous pensons que les difficultés de la Conférence découlent du refus de certains pays de traiter sérieusement de la question du désarmement nucléaire, question éminemment prioritaire, comme il est ressorti de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. C'est pour cette raison que nous appelons la Conférence à créer sans délai un organe subsidiaire chargé d'examiner la question du

désarmement nucléaire, y compris sur l'ouverture rapide de négociations sur un programme progressif en vue de l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis, notamment sur une convention sur les armes nucléaires. Une telle convention interdirait la possession, la mise au point, la fabrication, le stockage, le transfert et l'utilisation d'armes nucléaires. Bien entendu, cette convention traiterait de la question des matières fissiles de façon complète.

Tout en faisant obstacle à des négociations sur une convention sur les armes nucléaires, certains présentent un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles comme la prochaine étape logique sur la voie d'un désarmement nucléaire. Certes, nous ne sommes pas opposés à ce point de vue, mais reste la question de la portée du traité proposé. Il est donc impératif qu'un traité consacré aux matières fissiles porte aussi sur les stocks existants de matières fissiles produites antérieurement. Dans ce contexte, nous regrettons qu'en dépit de tout ce que nous avons pu entendre sur la maturité du traité pour la négociation, un désaccord subsiste sur la portée du traité que nous avons reçu mandat de négocier. Des éclaircissements sont donc peut-être nécessaires. Dans ce contexte, nous pensons également que la Conférence est le seul cadre propre à la négociation d'un tel traité.

Permettez-moi de conclure en disant que le rôle de la Conférence reste toujours aussi actuel. Nous en avons besoin en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Permettez-moi également de réaffirmer que la difficulté à laquelle la Conférence fait face n'est pas une difficulté de procédure, comme certaines délégations l'ont souligné. Non seulement des traités multilatéraux de désarmement ont été négociés à la Conférence en vertu du même règlement intérieur, y compris de la règle du consensus, mais aussi d'autres instances se sont dotées d'un règlement intérieur comparable pour négocier des traités de désarmement. Nous avons besoin de la volonté politique de quelques pays pour traiter sérieusement la question du désarmement nucléaire qui, outre la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, couvre les questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Avant de conclure, permettez-moi, Madame la Présidente, de vous remercier du rôle que vous avez joué au cours de votre présidence.

Mme Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord d'appeler l'attention sur le fait qu'en 2011, quatre pays des Amériques ont présidé ou présideront la Conférence du désarmement. La délégation mexicaine se réjouit de ce que l'alphabet soit ainsi fait que quatre personnalités de notre région occupent ce poste. Je dois ajouter qu'aujourd'hui, dernier jour de votre présidence, Madame l'Ambassadrice, nous sommes heureux qu'une femme ait dirigé nos pas avec tant de distinction, de résolution et de force. La délégation mexicaine a donc deux raisons de féliciter la délégation colombienne. Je tiens à rendre hommage au travail que vous avez accompli depuis un mois et aux fruits qu'il a portés, car la façon dont vous dirigez la Conférence du désarmement dans un exercice d'autocritique est particulièrement appréciable, à tout le moins pour la délégation mexicaine.

Nous ne disons pas que notre échange informel de la semaine dernière a apporté toutes les réponses ou toutes les solutions que nous attendions, mais nous sommes fermement convaincus que l'essentiel pour nous est de débattre, de discuter et d'être ouverts à la possibilité d'évaluer les solutions de remplacement, afin que les discussions d'aujourd'hui ne nous conduisent pas nulle part (ce qui est du moins évident aux yeux de ma délégation). Je réitère une fois de plus mes remerciements à la délégation colombienne de nous avoir donné cette occasion de réfléchir, et nous espérons poursuivre ces échanges dans les semaines qui viennent, sous la direction éclairée de la République populaire démocratique de Corée.

La Présidente (*parle en espagnol*): La délégation mexicaine nous a toujours fermement appuyés. Il est regrettable qu'avec quatre pays d'Amérique latine, nous ne soyons pas parvenus à adopter un programme de travail. J'espère que nous y parviendrons rapidement avec Cuba. Je l'espère réellement.

M. Manfredi (Italie) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord, à l'image des orateurs précédents, de vous remercier très chaleureusement et de vous féliciter de la façon dont vous présidez la Conférence.

Je me suis laissé dire que lors de la précédente séance de la Conférence, jeudi matin, il m'a été reproché d'avoir pris la parole lors de la séance plénière du 1er juin pour rendre compte oralement des deux séances officieuses sur la question du traité sur les matières fissiles que j'avais présidées les 17 et 18 mai. Malheureusement, j'étais absent jeudi dernier, et je n'ai pas pu répondre immédiatement à ces critiques. Avec votre permission, c'est ce que je voudrais faire maintenant, mais de façon très brève, afin de permettre aux membres de se concentrer sur des questions plus importantes. J'ai trois choses à dire.

En premier lieu, on a, semble-t-il, laissé entendre que je n'étais pas habilité à prendre la parole au titre du document CD/WP.565. Je voudrais indiquer très clairement que l'Italie, en tant que pays souverain et que membre à part entière de la Conférence du désarmement, a tout droit d'intervenir au cours d'une séance si elle le juge nécessaire sur des questions relatives aux travaux de la Conférence. Le règlement intérieur renferme un article qui confirme par écrit ce principe général de la pratique internationale. Toute tentative visant à restreindre, limiter ou censurer ce droit par une interprétation erronée d'un document de la Conférence est par conséquent non avenue.

En deuxième lieu, le document CD/1907, qui est − nous le savons tous − la version officielle du document CD/WP.565 précédemment approuvé par la Conférence, prévoit que je rende compte oralement au Président des résultats des séances officieuses que je préside. Je cite le paragraphe 5: «Les présidents/coordonnateurs seront tenus de faire rapport oralement et à titre personnel, au Président en exercice de la Conférence, sur les débats consacrés aux différentes questions de fond inscrites à l'ordre du jour.». C'est exactement ce que j'ai fait. J'ai pris la parole et j'ai parlé. Vous-même, Madame la Présidente, étiez en train de siéger à votre place, et vous m'avez écouté. C'est pourquoi je vous ai fait rapport oralement. Si d'autres membres de la Conférence ont également choisi de m'écouter, j'en suis ravi. Le document CD/1907 ne précise ni le lieu, ni le moment, ni les circonstances dans lesquelles je dois vous faire rapport. Il indique uniquement que je dois le faire oralement et à titre personnel. Dans la deuxième phrase de ma déclaration du 1er juin, j'ai indiqué explicitement que je faisais rapport à titre personnel. Je suis certain que le secrétariat est en mesure de fournir à toute personne qui le souhaite un exemplaire de cette déclaration. Le document CD/1907 indique par ailleurs que le Président, en concertation avec les coordonnateurs, «finalise, sous sa propre responsabilité, le texte définitif des rapports». Je suis prêt à agir ainsi, à la convenance du Président.

Enfin, j'ai aussi été critiqué parce que mon rapport ne citait pas dans le détail les opinions précises de certaines délégations. Le document CD/1907 dispose, en son paragraphe 6, que le contenu des rapports relève de la seule appréciation des coordonnateurs. Je cite ce paragraphe: «…les rapports sur le travail effectué par les présidents, que ces derniers auront établis à titre personnel et lui auront soumis…». Sur la base de cette autorité discrétionnaire, j'ai choisi de ne pas produire de rapport semi-sténographique des deux séances officieuses consacrées à la question des matières fissiles. J'ai au contraire considéré et considère toujours aujourd'hui qu'il était plus utile de présenter de façon succincte, équitable et objective les principales positions. Ainsi, avec les séances officieuses de cette nature, on cherche à développer et approfondir la connaissance commune de certains thèmes critiques, en l'occurrence la question du traité sur les matières fissiles.

La Présidente (*parle en espagnol*): Monsieur l'Ambassadeur, je voudrais vous dire qu'en ma qualité de Présidente et en tant que Colombienne, j'approuve les réponses que vous venez de faire aux critiques qui vous ont été adressées. C'est pourquoi vous avez eu l'occasion de vous exprimer dès le premier jour. Nous croyons que les pays peuvent prendre la parole en leur capacité nationale sur toute question de leur choix. Toutefois, cette pratique ayant été mise en place par le Président précédent, nous invitons les coordonnateurs − à l'exception de vous-même, parce que vous l'avez déjà fait − à présenter leurs rapports au Président sur les questions qui leur ont été confiées, de sorte qu'ils puissent être distribués à la Conférence. Pour le moment, il nous en manque un, et je ne sais s'il arrivera sous la présidence actuelle ou sous la prochaine. Les autres, y compris le vôtre, seront distribués aux membres de la Conférence. Je tenais à le préciser.

Mme Andresen Guimarães (Portugal) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, je suis heureuse, au nom du groupe informel des États observateurs, de m'associer aux autres délégations pour vous remercier de l'excellence de votre travail à la tête de la Conférence. Votre créativité a permis aux délégations de se livrer à des échanges riches et intéressants. Le débat stimulé par les questionnaires offre un exemple particulièrement intéressant d'un exercice utile et incitant à la réflexion. Nous avons également pris note avec satisfaction de l'appui exprimé à plusieurs reprises par un certain nombre d'États membres sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, y compris la désignation d'un rapporteur spécial. Dans le même ordre d'idées, nous saisissons cette occasion de vous faire part de notre gratitude, ainsi qu'au secrétariat, pour la rapidité de la réponse à notre demande d'informations de fond concernant les élargissements à venir. Néanmoins, nous demeurons persuadés qu'il serait utile à la fois aux membres et aux observateurs de profiter, à une prochaine occasion, d'une présentation concernant l'histoire de l'élargissement. Apporter un éclairage sur ce point contribuerait à dissiper les possibles perceptions erronées.

La Présidente (*parle en espagnol*): Je souhaite informer les membres que suite à la demande formulée par la Croatie la semaine dernière concernant l'élargissement de la Conférence, j'ai prié le secrétariat de préparer un recueil des documents historiques. Ce document, qui a été remis à tous les membres et observateurs en tant que document de travail, renferme des renseignements potentiellement utiles sur ce sujet.

J'ajouterai aussitôt que tout reste à faire, et que cette tâche demandera du temps. Je crois que nous, membres de la Conférence du désarmement, devons tenir compte de l'intérêt des pays qui souhaitent eux aussi devenir membres. Nous avons profité de notre présidence ne serait-ce que pour projeter à nouveau cette question au premier plan et donner aux membres de la Conférence la possibilité de se prononcer sur la possibilité d'aller dans ce sens. Dans le même temps, un document d'ensemble retraçant les efforts passés a été distribué.

M. Parodi (Chili) (*parle en espagnol*): Madame la Présidente, je voudrais, au nom de l'Ambassadeur Oyarce et de la délégation chilienne, vous remercier de la qualité et de la transparence de votre direction, ainsi que de votre façon innovante de présider la Conférence, qui vous a notamment conduite à engager une réflexion sur la Conférence du désarmement.

La contribution de l'UNIDIR, la série de questions d'orientation et les interventions des diverses délégations sont autant d'apports précieux, et nous devons apporter des réponses à ces questions si nous voulons continuer à travailler. Nous aurions souhaité que cet exercice soit un peu plus large et qu'il prenne davantage en considération les facteurs internes et les facteurs externes, afin de susciter une vision plus large et plus globale des difficultés et des nécessités à venir de cette instance dans le but de sortir de l'impasse actuelle.

Il est regrettable que les positions des États membres demeurent aussi diverses et trop éloignées les unes des autres pour permettre un accord sur un programme de travail et sur l'exécution de mesures pratiques et énergiques. Nous espérons néanmoins qu'il nous sera possible de nous rapprocher d'une vision commune propre à renforcer la Conférence du désarmement, une étape qui nous paraît essentielle sur la voie du désarmement et de la non-prolifération. Nous espérons que la Conférence du désarmement pourra se relancer et redevenir un organe capable de répondre aux demandes mondiales. Cette tâche nous incombe à tous. Nous sommes tous responsables et nous devons poursuivre nos efforts dans un esprit constructif, ouvert et réaliste, dans nos futurs rapports avec le Conseil consultatif créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à New York.

La Présidente (*parle en espagnol*): Je suis d'accord avec vous en ce qui concerne cet exercice. D'ordinaire, ce genre de travail d'introspection s'étend sur des périodes plus longues, ce qui laisse du temps à toutes les délégations et qui donne la possibilité d'identifier tout ce qui nous unit au lieu de mettre l'accent sur tout ce qui nous divise. Cela fait partie du jeu, mais il faut du temps.

Mme Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, je voudrais ajouter ma voix à celles de mes collègues des Amériques et aussi, bien sûr, à celles de mes collègues de l'autre hémisphère, pour saluer l'excellent travail que vous avez accompli en tant que Présidente. Je crois que les efforts que vous avez menés pour stimuler un débat sur une question essentielle représentent la contribution la plus utile qui pouvait être apportée à ce stade. Bien sûr, il n'y a pas de réponse facile, mais une diversité d'opinions, et nous vous remercions très sincèrement des efforts que vous faites pour nous aider à communiquer sur ces questions très importantes.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, je voudrais, si vous me le permettez, m'associer aux autres pour vous remercier de la façon dont vous avez dirigé nos travaux. Je tiens aussi à dire que nous nous félicitons tout particulièrement du vif intérêt que le Secrétaire général manifeste, depuis son entrée en fonctions, pour la revitalisation de la Conférence.

Je crois qu'il est juste de dire qu'il existe un large accord pour dire que la Conférence se trouve dans une situation difficile, et c'est pour cette raison que la délégation allemande salue l'initiative que vous avez prise d'engager une autocritique de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je voudrais également remercier l'UNIDIR de nous avoir soumis des questions très pertinentes sur ce sujet.

Je dois également vous remercier de l'effort que vous avez entrepris pour nous remettre sur pied en ce qui concerne notre programme de travail. Je crains que vous ne soyez pas la première Présidente à devoir faire le constat que c'est là une tâche particulièrement ardue. Cela étant dit, j'ai l'impression que nous assistons en ce moment à une prise de conscience croissante de la nécessité pour nous de faire un nouvel effort, peut-être en faisant appel à l'assistance du monde extérieur, dans le but de progresser dans le travail que nous sommes censés accomplir. Diverses idées ont été proposées et sont en discussion, et nous verrons bien comment les choses évoluent d'ici notre rencontre de New York, dans le cadre des discussions qui auront lieu au sein et en marge des séances de la Première Commission.

Je vous remercie une nouvelle fois de la contribution que vous avez apportée à ce processus. Enfin, je comprends, d'après ce que vous avez dit tout à l'heure, que vous avez l'intention de résumer les discussions que nous avons eues en séance officieuse sur la question de la revitalisation de la Conférence. Je conclurai simplement en disant que j'ai hâte de prendre connaissance de ce rapport, que vous établirez, si j'ai bien compris, à titre personnel en tant que chef de la délégation colombienne.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous remercier chaleureusement de la façon dont vous avez présidé cette instance. Nous avons eu une discussion fructueuse sur l'avenir de la Conférence et sur les autres questions relatives à l'ordre du jour, et nous mesurons le rôle que vous avez joué à cet égard.

Nous nous félicitons également de l'accession à la présidence, la semaine prochaine, de l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée, et nous l'assurons de notre appui et de notre coopération indéfectibles.

J'aurais aimé que nous soyons en mesure de commencer à travailler et d'engager des discussions sur les questions de fond, plutôt que sur des questions de procédure, mais malheureusement, tel n'est pas le cas pour le moment.

S'agissant de la séance officieuse, je voudrais dire, tout d'abord, que ce n'est pas la première fois que nous nous réunissons en séance officieuse. Cela est arrivé à de nombreuses reprises et sur des thèmes très différents, et nous avons accompli un travail considérable lors des discussions officieuses consacrées à l'examen des points de l'ordre du jour de la Conférence.

En premier lieu, la question de la pratique est donc importante. Nous devons considérer ce qu'est la pratique et ce qu'elle a été en ce qui concerne le traitement des questions, l'établissement des rapports et tous les autres points relatifs aux séances officieuses.

En deuxième lieu, la question à laquelle nous pourrions nous intéresser concerne une sorte de malentendu autour de l'article 30 du règlement intérieur. Les États peuvent soulever toute question qu'ils considèrent comme se rapportant à l'ordre du jour. Nous sommes d'accord sur ce point, et nous comprenons que chaque État est libre d'exprimer son point de vue en ce qui concerne l'ordre du jour de la Conférence. Toutefois, je le répète, s'agissant de l'article 30, nous pourrions faire face à la nécessité de disposer d'un cadre concerté. Nous devons donc nous réunir autour de cette table, et chaque pays pourra soulever la question de son choix en rapport avec l'ordre du jour. Si nous décidons d'un cadre, nous devrons nous y conformer. Cela veut dire que ce cadre primera sur l'article 30 du règlement intérieur, car nous l'aurons adopté récemment.

En troisième lieu, l'article 30 est également très clair. Il dispose que chaque pays a le droit d'exprimer sa position concernant n'importe quel point de l'ordre du jour. Cela ne signifie pas nécessairement que le président, le coordonnateur ou qui que ce soit d'autre agissant en qualité de coordonnateur, ni même la présidence, sont en mesure de se conformer à l'article 30 et de résumer le débat, qui reflète d'une façon ou d'une autre les positions des États autres que les siennes. Voilà ce que j'avais à vous dire.

La Présidente (*parle en espagnol*): Vos suggestions sont les bienvenues, et tout ce que je peux dire, c'est que vous pouvez être assurés de la neutralité de tout rapport qui sera établi par la Colombie à titre individuel. Personne n'a rien à craindre, car le contenu d'un tel rapport ne sera en rien susceptible d'offenser qui que ce soit, et seuls seront consignés les faits qui se sont produits ici et qui, aux yeux de mon gouvernement, méritent de l'être − au vu de leur importance historique pour la Conférence du désarmement et pour son avenir. Un tel rapport ne renferme aucune suggestion et ne prétend rien résoudre; il n'est rien d'autre qu'un récit de ce qui s'est produit ici, et ici, nous travaillons tous en tant que représentants de nos gouvernements respectifs, et ce que nous pensons alimente la Conférence du désarmement. Soyez donc rassurés sur ce point.

Puisque cette séance plénière est la dernière que je préside, permettez-moi de faire quelques observations sur les travaux des quatre dernières semaines qui viennent de s'écouler.

Mesdames et Messieurs les délégués, permettez-moi tout d'abord de remercier chacun d'entre vous de son appui à la présidence colombienne au cours de ces quatre dernières semaines. Votre aide et vos conseils ont été particulièrement utiles à nos travaux. Nous saluons l'ouverture et la flexibilité dont vous avez fait preuve face à notre proposition de concentrer nos travaux de ce mois sur un exercice de réflexion sur la situation de la Conférence et sur les moyens de renforcer cette instance.

Nous croyons que cet examen autocritique a été utile; nous espérons qu'il aura aidé toutes les délégations, et, pour nous, ce processus devrait être poursuivi et étendu. Les idées qui ont été présentées au cours de nos discussions forment un point de départ, et nous espérons qu'elles permettront à notre instance de se renforcer. Je dois admettre que je quitte mes fonctions avec un sentiment de frustration devant le manque de résultats concrets eu égard au travail de fond de la Conférence, avec pessimisme concernant les progrès que la Conférence pourrait encore accomplir au cours de sa session de 2011, et avec inquiétude en ce qui concerne la façon de procéder.

Alors que la présidence colombienne touche à sa fin, je ne puis m'empêcher de faire quelques observations finales sur l'expérience de ces dernières semaines, comme l'ont fait mes prédécesseurs.

Je commencerai par une remarque positive. Je crois qu'en dépit de nos divergences, il existe des points d'accord: notre attachement au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, notre reconnaissance de l'importance du multilatéralisme pour le désarmement, notre souhait de voir la Conférence du désarmement se renforcer et jouer son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociations dans le domaine du désarmement, et notre sentiment partagé de frustration, à divers degrés, concernant l'actuelle situation de la Conférence.

Toutefois, les positions divergent profondément en ce qui concerne l'actuelle situation de la Conférence, ses causes profondes et les mesures qui pourraient être prises pour renforcer notre instance. Je m'arrêterai plus particulièrement sur le premier point, qui concerne les perceptions divergentes de la situation de la Conférence, car, à l'évidence, une première mesure indispensable serait de prendre acte de cette situation. Faute d'une telle évaluation, la nécessité de changer les choses ne sera pas perçue et les mesures nécessaires ne seront pas prises.

Sur ce point, les diagnostics vont du plus pessimiste qui, outre qu'il considère le blocage de la Conférence comme inacceptable, remet en question l'institution elle-même, à ceux qui considèrent que la situation actuelle n'a rien d'inhabituel pour une instance multilatérale et qui pensent que nous avons simplement besoin de temps et de persévérance.

Cependant, face à de tels raisonnements, je n'ai de cesse de livrer aux délégations la réflexion suivante: le monde a changé. La communauté internationale n'est pas douée d'une patience infinie, et elle pourrait nous surprendre en prenant des décisions sur l'avenir de cette instance. Nous ne devons pas oublier que nous avons une responsabilité politique et morale envers nos citoyens et envers nos pays, celle de progresser vers la création d'instruments susceptibles de rendre ce monde plus sûr. Tant que des personnes continueront de mourir par centaines à travers le monde, tant que la sécurité du monde sera gravement menacée, nous ne pourrons pas rester retranchés à l'intérieur de la Conférence du désarmement et isolés du reste du monde.

En revanche, à l'issue d'un diagnostic complet de la situation dans laquelle se trouve la Conférence, il faudra en identifier les causes de façon à être capables d'y apporter des solutions.

Il existe divers points de vue quant aux origines de la situation actuelle. Je préfère ne pas m'attarder sur ce sujet. Il a été question, à maintes reprises, des problèmes de la Conférence: les contraintes extérieures se rapportant à la sécurité mondiale et régionale; les difficultés imputables aux procédures de travail de la Conférence; et, enfin, les difficultés internes liées à des désaccords portant sur les priorités et le contenu des divers points de l'ordre du jour.

Cependant, je saisis cette occasion d'énumérer certains des thèmes qui, aux yeux de la présidence, appellent des réflexions et une attention supplémentaires: l'idée selon laquelle le programme de travail est lié à des mandats; la fonction de Président; l'actualisation de l'ordre du jour; l'usage excessif des groupes régionaux; l'établissement de couplages entre les principaux points de l'ordre du jour; la sous-représentativité des États Membres des Nations Unies; et la faiblesse des échanges avec la société civile. Je crois que la diversité des diagnostics indique que la situation actuelle de la Conférence est due à des causes multiples, qui doivent être traitées rapidement et de façon globale.

S'agissant des moyens de faire avancer les travaux de la Conférence, il existe un large éventail d'idées qui méritent réflexion, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la Conférence du désarmement (par exemple, au sein de l'Assemblée générale). Je ne souhaite pas énumérer les diverses solutions qui ont été formulées au cours des quatre dernières semaines écoulées, craignant d'en oublier certaines. Certaines de ces solutions ont été présentées très clairement dans diverses déclarations faites par les États membres. Cependant, ceux qui me connaissent savent que je suis pragmatique et tournée vers l'action, et je voudrais par conséquent mentionner certaines des idées qui ont été présentées et qui pourraient être appliquées à la Conférence: désigner un coordonnateur spécial sur l'efficacité et les méthodes de travail de la Conférence; réfléchir sur la nécessité d'utiliser efficacement les ressources et les séances au cours de chaque session annuelle; et créer, au sein de la Conférence, un groupe d'experts techniques chargé de développer la confiance vis-à-vis des points de l'ordre du jour, en particulier de la question du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Je crois que nous devons poursuivre les discussions sur ces initiatives, de même que sur d'autres initiatives qui n'ont pas été mentionnées ou qui seraient susceptibles d'être prises à l'avenir. Toute solution permettant le renforcement de la Conférence, notamment dans le but de promouvoir la cause du désarmement, doit être explorée.

Permettez-moi de faire deux observations sur ce point. Premièrement, nous ne devons pas perdre de vue notre objectif, à savoir le désarmement général et complet et la non-prolifération. Nous avons pour obligation de promouvoir l'élaboration des instruments nécessaires pour parvenir à cet objectif. La Conférence est un moyen de parvenir à nos fins, mais les discussions autour de ce mécanisme ne doivent en aucun cas détourner notre attention de ce qui importe réellement, c'est-à-dire de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour parvenir à cet objectif, nous aurons besoin d'un élément essentiel, cité par de nombreuses délégations: la volonté politique. Tout processus ou toute action visant au renforcement de la Conférence du désarmement et à la promotion de notre objectif commun que constituent le désarmement et la non-prolifération nucléaires doit nécessairement s'accompagner d'une ferme résolution de la part des États concernés. La volonté politique, c'est l'art d'être flexible et créatif, de faire des concessions pour pouvoir gagner, d'être ouvert à de nouvelles approches, d'explorer les solutions et, en particulier, de faire preuve d'un solide bon sens.

S'agissant du programme de travail, au cours de la session de 2011, six séances ont été consacrées à cette question. Mes prédécesseurs ont fait des efforts considérables pour rapprocher les points de vue et parvenir au consensus auquel nous aspirions tous.

La présidence colombienne a travaillé sur cette base, car nous avions le sentiment que la recherche du consensus ne pouvait pas repartir de zéro avec chaque changement de président. Pourtant, il n'a, de toute évidence, pas été possible d'y parvenir, et nous nous trouvons dans la même impasse qu'auparavant.

Les diverses positions sur ce point sont bien connues, et elles oscillent entre, d'une part, un attachement sans faille au programme de travail adopté en 2009 et à son mandat de négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (document CD/1864), et, d'autre part, ceux qui considèrent qu'il est approprié d'accorder une égale attention aux mandats relatifs aux questions centrales inscrites à l'ordre du jour, ou encore ceux qui proposent de traiter le programme de travail comme un simple calendrier, conformément au règlement intérieur. Pour sa part, la Colombie estime que, compte tenu de la situation actuelle de la Conférence, cette dernière méthode est la plus pertinente.

Avant le déclin brutal, la présidence colombienne a proposé une approche différente de la recherche d'un programme de travail. Elle a invité toutes les délégations et tous les groupes de pays à travailler sur des démarches qui jouissaient d'un appui politique suffisant pour pouvoir être présentées au président et servir de base à un consensus. Je suis reconnaissante aux coordonnateurs régionaux d'avoir promu ces efforts. Malheureusement, à ce jour, nous n'avons pas constaté ne serait-ce que le plus petit dénominateur commun acceptable par tous les membres. Je soulignerai trois points de désaccord qu'il convient de garder à l'esprit pour comprendre les difficultés que la Conférence éprouve pour aboutir à un programme de travail: la discussion autour de la maturité ou de l'importance relative des différents thèmes, la nature du programme de travail et la méthode employée pour parvenir à un programme de travail.

Nous devons être plus courageux et plus téméraires pour surmonter ces obstacles. Je souligne que cette tâche est une tâche collective qui n'incombe pas uniquement au président du moment. Il est important de comprendre que l'adoption d'un programme de travail n'est qu'un premier pas. Le programme de travail est un instrument qui facilite nos travaux, mais nous ne devons pas oublier que la Conférence a pour vocation de négocier et de produire des instruments de promotion du désarmement. Tel doit être notre engagement collectif.

Je terminerai en adressant mes remerciements aux pays qui ont assuré la présidence en 2011, de même que les coordonnateurs des groupes régionaux, pour l'appui qu'ils m'ont accordé. J'adresse également des remerciements particuliers à l'UNIDIR pour son appui et pour les documents et les questionnaires intéressants qui ont tant apporté à notre réflexion, au secrétariat, au Secrétaire général pour son aide au cours des quatre dernières semaines, et, enfin, aux interprètes. Nous félicitons la délégation de la République populaire démocratique de Corée, qui doit prendre la prochaine présidence de la Conférence. La tâche n'est pas aisée, bien au contraire, et elle le sera d'autant moins au cours des prochaines semaines, alors que nous nous réunirons en séances officieuses avec le Conseil consultatif sur les questions de désarmement créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et que nous nous retrouverons à l'Assemblée générale, le 27 juillet prochain, dans le cadre du suivi de la réunion de haut niveau sur la revitalisation de la Conférence du désarmement et la promotion des négociations multilatérales de désarmement.

Nos travaux de fond d'aujourd'hui sont à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 28 juin 2011, à 10 heures, sous la présidence de la République populaire démocratique de Corée.

La séance est levée à 16 h 15.